

De quelques expressions à employer ou à éviter

Madeleine Sauvé

Volume 52, Number 4, 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104408ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104408ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Sauvé, M. (1985). De quelques expressions à employer ou à éviter. *Assurances*, 52(4), 464–475. <https://doi.org/10.7202/1104408ar>

De quelques expressions à employer ou à éviter⁽¹⁾

par

Mme Madeleine Sauvé

Grammairienne de l'Université de Montréal

464

Voici deux études de Mme Madeleine Sauvé, grammairienne de l'Université de Montréal, au sujet des grades universitaires et de la féminisation des titres.

Nous les reproduisons avec l'autorisation de l'auteur et de l'Université. À nouveau, nous attirons l'attention du lecteur sur la qualité des travaux de Mme Sauvé.



I – Les grades universitaires⁽²⁾

La représentation sous la forme abrégée des appellations de grades universitaires est d'usage courant : elle est généralement de rigueur dans la rédaction d'un curriculum vitae, dans la présentation de listes de professeurs, dans le libellé d'annonces professionnelles, etc.

En cette matière, certains usages communément reçus s'imposent de soi : ils ne soulèvent pas d'interrogations ; de plus, il existe des dispositions officielles propres à tel établissement ou à tel ensemble d'établissements. Pourtant, l'origine diversifiée des grades, la multiplicité des appellations en cause, l'arbitraire qui marque la création de certaines abréviations laissent souvent l'usager perplexe.

Aussi, croyons-nous utile de consacrer la présente étude à cette question et d'offrir ainsi un guide pratique de représentation abrégée des appellations de grades universitaires.

(1) Dans ses *Observations grammaticales et terminologiques*, Mme Madeleine Sauvé donne ses références qui couvrent deux pages entières. Nous ne croyons pas nécessaire de les reproduire ici, faute d'espace. Nous les mettons à la disposition du lecteur, cependant.

(2) Fiche numéro 217.

Notre démarche se déroulera en deux temps :

- Nous tenterons d'abord de mettre en relief les règles générales qui s'appliquent à ce sujet.
- Nous rendrons ensuite compte des principaux cas qui dérogent aux règles usuelles.

1. Règles générales

À titre de préalable, il importe de rappeler que les abréviations et les sigles sont deux formes du langage abrégé.

465

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit plutôt d'abréviations que de sigles ; témoigne en ce sens la recommandation que le Conseil des universités présentait au ministre de l'Éducation, en avril 1978, « d'aviser les universités que dorénavant on utilisera le terme « abréviation » plutôt que le terme « sigle » pour désigner les lettres » qui représentent la forme abrégée de l'appellation d'un grade.

Cette remarque préliminaire étant faite, nous énonçons maintenant les règles générales qui s'appliquent à l'écriture des abréviations des appellations de grades universitaires.

1.1 Les abréviations des appellations de grades universitaires sont de deux types. Les unes sont formées à l'aide de la lettre initiale du mot à abrégé, suivie du point abrégé ; ces abréviations peuvent être assimilées à des sigles. Les autres sont établies en conformité des règles d'écriture des abréviations proprement dites. Les deux types d'abréviations peuvent se rencontrer dans une seule et même appellation abrégée.

1.2 Les mots de liaison *en, ès, de*, etc. n'entrent pas dans la formation des abréviations.

1.3 L'abréviation proprement dite s'obtient en retranchant les lettres finales du mot et en les remplaçant par un point : on conserve alors la première syllabe du mot et les consonnes qui commencent la deuxième syllabe.

1.4 Chacune des lettres initiales d'une abréviation prend la majuscule, sauf lorsque le mot abrégé est un adjectif ou un complément déterminatif. Cette exception ne s'applique pas aux sigles : ceux-ci exigent toujours la majuscule.

Les titres suivants : *Bachelier en service social*, *Maître en sciences de l'actuariat* et *Docteur en art dramatique* s'abrègeront donc comme suit : *B.Serv.soc.* ; *M.Sc.act.* ; *D.A.D.*

1.5 En vue d'assurer l'uniformité dans l'écriture des formes abrégées des appellations de grades universitaires, on ne laisse pas d'espace entre le point abréviatif et l'élément suivant de l'abréviation. Les exemples présentés au paragraphe précédent illustrent cette règle.

466 1.6 Un même mot devrait toujours être abrégé de la même façon. Ainsi, l'emploi de *S.* au lieu de *Sc.*, comme abréviation du mot *sciences* dans une appellation de grade, constituerait une anomalie du fait que l'abréviation communément usitée dans le cas est *Sc.* et non *S.*

2. Cas particuliers

Sous cette rubrique prennent place diverses abréviations qui, à un titre ou à un autre, dérogent aux règles usuelles dont il vient d'être question.

2.1 Les abréviations établies par convention

Sous ce titre, nous voulons considérer le cas des abréviations établies en dérogation de la règle ordinaire, par simple convention.

À titre d'illustration de cette forme de dérogation, nous relevons trois cas d'importance majeure : le premier est relatif à l'abréviation du mot *psychologie* ; le deuxième concerne l'abréviation du mot *psychoéducation* ; le troisième porte sur l'abréviation du mot *appliqué(e)s*.

La forme régulière d'abréviation du mot *psychologie* est *psych.* (première syllabe et consonnes qui commencent la deuxième syllabe) ; toutefois, l'usage le plus communément attesté en contexte universitaire est *Ps.* et non *Psych.*

L'abréviation du terme *psychoéducation* doit refléter la double composante de ce mot. Pour respecter cette exigence, on adopte la forme *Ps.* – abréviation usuelle du mot *psychologie* – comme équivalent de l'élément *psycho* et l'on y joint la forme *éd.*, abréviation régulière du mot *éducation*. On obtient ainsi la forme *Pséd.*, communé-

ment usitée comme abréviation du mot *psychoéducation* dans les appellations de grades universitaires.

Pour ce qui est du mot *appliqué(e)s*, qui figure notamment dans l'expression *sciences appliquées*, l'usage semble avoir consacré la forme abrégée *A.*, alors que l'abréviation régulière, également attestée, est *appl.*

Dans chacun de ces cas, seule la connaissance de la convention permet de comprendre la signification de l'abréviation en question.

2.2 L'abréviation Ph.D.

467

Le second cas particulier qui doit retenir l'attention est l'abréviation *Ph.D.* (*Philosophiae Doctor*).

Le caractère quelque peu insolite de cette appellation exige un bref rappel historique. Nous savons que les principaux termes employés aujourd'hui pour désigner les grades universitaires remontent au Moyen Âge ; dans certains cas, l'influence de la langue latine, alors langue universelle, s'est perpétuée dans l'appellation des titres eux-mêmes.

Il va de soi que la similitude entre les titres conférés au Moyen Âge et ceux qui sont décernés aujourd'hui est uniquement d'ordre terminologique : la signification des grades eux-mêmes a non seulement évolué, mais encore elle diffère d'un pays à l'autre.

Ainsi, considéré du point de vue de sa nature, le grade de *Philosophiae Doctor* que nous connaissons est un type de doctorat adopté aux États-Unis au XIX^e siècle. L'auteur d'une étude relative à la terminologie des grades universitaires, à qui nous empruntons ce renseignement, écrit à propos du doctorat américain en question :

« Ce dernier emprunte sa conception à l'université allemande que les étudiants américains d'autrefois préféraient à l'université anglaise. Et il faut savoir que le *Ph.D.* allemand était décerné par la faculté de philosophie, où le terme philosophie était entendu dans son acception particulière : tout ce qui n'était pas droit, théologie ou médecine, soit la *faculty of arts and science* de l'université américaine. »

« Cette conception de la faculté de philosophie, toute germanique, poursuit l'auteur, inspire aussi l'esprit de la charte royale accordée à l'Université Laval en 1852 ».

Voilà situé dans son contexte historique le titre de *Philosophiae Doctor (Ph.D)* qui se retrouve aujourd'hui dans la liste des grades de toutes les universités québécoises et qui peut être octroyé dans les disciplines les plus diverses.

Compte tenu du caractère générique de l'appellation, il y a lieu, dans certains contextes, de la faire suivre de l'indication de la discipline. Cette mention est alors placée entre parenthèses et elle s'écrit avec une minuscule initiale.

468 *Exemples :*

Ph.D. (aménagement)

Ph.D. (études françaises)

Ph.D. (informatique)

Ph.D. (sciences médiévales)

2.3 Les abréviations LL.B., LL.L., LL.M. et LL.D.

Le troisième cas particulier qui appelle notre attention porte sur les abréviations *LL.B.*, *LL.L.*, *LL.M.* et *LL.D.*, qui correspondent aux expressions latines *Legum Baccalaureus*, *Legum Licentiat*, *Legum Magister* et *Legum Doctor* que l'on traduit officiellement en français par *Bachelier en droit*, *Licencié en droit*, *Maître en droit* et *Docteur en droit*.

L'origine latine des titres en question explique la place respective du titre (*B.* ou *L.*, par exemple) et de la discipline (*LL.* qui signifie littéralement *des lois*) : en latin, le génitif est très souvent placé devant le nom qu'il complète.

Par ailleurs, le redoublement de la lettre initiale *LL.* serait l'indice du pluriel (*legum* étant, faut-il le rappeler, le génitif pluriel de *lex, legis*). Il existe de nombreux cas d'emploi de ce procédé, aussi bien pour marquer le pluriel de mots latins que celui de mots français : ainsi *nn.* est l'abréviation du mot latin *nomina*, pluriel de *nomen*, qui sert à indiquer l'endroit où insérer plusieurs noms ; *qq.* est l'abréviation du pluriel latin *quaestiones* ; *aa.* est à la fois l'abréviation du pluriel latin *auctores* et du pluriel français *auteurs* ; *MM.* s'emploie à la place de *Messieurs* ; *LL.MM.*, à la place de *Leurs Majestés* ; *pp.* est une forme d'abréviation de *pages* et *ff.* est l'abréviation du mot *feuilles*.

2.4 L'abréviation M.D.

L'abréviation *M.D.* entre également dans les cas particuliers. Elle correspond au titre de *Docteur en médecine*, qui traduit l'appellation latine *Medicinae Doctor*.

Il y a lieu de signaler qu'au Québec, comme partout ailleurs en Amérique du Nord, le premier grade en médecine est appelé doctorat, mais qu'il n'en demeure pas moins un grade de premier cycle d'enseignement professionnel. Aussi, faut-il se garder de placer le *M.D.* au même niveau que le *Ph.D.*

Certains qualifient d'anglicisme l'abréviation *M.D.* employée en français ; d'autres estiment plutôt que cette formule qui a cours aussi bien en français qu'en anglais est, dans l'un et l'autre cas, empruntée directement du latin.

469

Par ailleurs, il est opportun de rappeler que la mention du titre *M.D.* à la suite du nom est contestable : selon l'usage, il n'y a pas lieu de faire suivre le nom d'une personne de ses titres universitaires quels qu'ils soient.

2.5 L'abréviation O.D.

Parmi les abréviations qui doivent également retenir l'attention, nous relevons la suivante : *O.D.*, qui a été adoptée chez nous pour identifier le titre de *Docteur en optométrie*, grade conféré à la fin du premier cycle des études universitaires dans cette discipline.

Cette abréviation aurait été créée, croit-on, comme l'abréviation *M.D.*, à partir d'une appellation latine. Une telle origine justifierait la structure *O.D.* employée – en français et en anglais – comme forme d'abréviation du titre universitaire *Docteur en optométrie* ou *Doctor of Optometry*.

La faveur accordée au latin dans les sciences médicales ou paramédicales et le fait que les diplômes universitaires aient longtemps été libellés en latin, rendent cette hypothèse tout à fait plausible ; nous n'avons cependant pu trouver aucune attestation de l'appellation latine en cause.

2.6 L'abréviation M.B.A.

Il faut encore ranger au nombre des cas particuliers l'abréviation *M.B.A.* Employée pour représenter le titre de *Maître en adm-*

nistration des affaires, elle correspond au titre *Master of Business Administration*.

Le fait que cette abréviation soit empruntée telle quelle de l'anglais ne manque pas de surprendre, quelle que soit la justification qu'on puisse donner à cet égard. Il se trouve qu'un même établissement adopte ainsi une double forme d'abréviation des mots *administration des affaires*, soit la forme française dans le titre de *Bachelier (B.A.A.)* et la forme anglaise dans le titre de *Maître (M.B.A.)*.

470 Conclusion

Notre conclusion se présente ordinairement sous la forme d'une récapitulation des éléments exposés.

Dans le cas présent, nous croyons utile de proposer plutôt une liste d'abréviations qui correspondent aux grades universitaires les plus courants.

Pour faciliter la consultation, nous répartirons ces abréviations sous les titres *bachelier*, *licencié*, *maître* et *docteur*, en suivant, à l'intérieur de chaque groupe, l'ordre alphabétique des abréviations elles-mêmes.

– *Bachelier* :

<i>B.A.</i>	<i>Bachelier ès arts</i>
<i>B.A.A.</i>	<i>Bachelier en administration des affaires</i>
<i>B.Adm.</i>	<i>Bachelier en administration</i>
<i>B.A.D.</i>	<i>Bachelier en art dramatique</i>
<i>B.Adm.pub.</i>	<i>Bachelier en administration publique</i>
<i>B.A.P.</i>	<i>Bachelier en architecture du paysage</i>
<i>B.A.V.</i>	<i>Bachelier en arts visuels</i>
<i>B.Éd.</i>	<i>Bachelier en éducation</i>
<i>B.Ing.</i>	<i>Bachelier en ingénierie</i>
<i>B.Mus.</i>	<i>Bachelier en musique</i>
<i>B.Pharm.</i>	<i>Bachelier en pharmacie</i>
<i>B.Sc.</i>	<i>Bachelier ès sciences</i>
<i>B.Sc.A.</i>	<i>Bachelier en sciences appliquées</i>
<i>B.Sc.act.</i>	<i>Bachelier en sciences de l'actuariat</i>
<i>B.Sc.adm.</i>	<i>Bachelier en sciences de l'administration</i>
<i>B.Sc.agr.</i>	<i>Bachelier ès sciences agronomiques</i>

ASSURANCES

<i>B.Sc.soc.</i>	<i>Bachelier ès sciences sociales</i>
<i>B.Tech.</i>	<i>Bachelier en technologie</i>
<i>B.T.S.</i>	<i>Bachelier en travail social</i>
<i>LL.B.</i>	<i>Bachelier en droit</i>

– *Licencié :*

<i>LL.L.</i>	<i>Licencié en droit</i>
<i>L.Ps.scol.</i>	<i>Licencié en psychologie scolaire</i>
<i>L.Sc.adm.</i>	<i>Licencié en sciences de l'administration</i>
<i>L.Sc.compt.</i>	<i>Licencié en sciences comptables</i>
<i>L.Th.</i>	<i>Licencié en théologie</i>

471

– *Maître :*

<i>LL.M.</i>	<i>Maître en droit</i>
<i>M.A.</i>	<i>Maître ès arts</i>
<i>M.A.P.</i>	<i>Maître en administration publique</i>
<i>M.Arch.</i>	<i>Maître en architecture</i>
<i>M.B.A.</i>	<i>Maître en administration des affaires</i>
<i>M.Bibl.</i>	<i>Maître en bibliothéconomie</i>
<i>M.Ch.A.</i>	<i>Maître en chimie appliquée</i>
<i>M.Éd.</i>	<i>Maître en éducation</i>
<i>M.Env.</i>	<i>Maître en environnement</i>
<i>M.Fisc.</i>	<i>Maître en fiscalité</i>
<i>M.G.S.S.</i>	<i>Maître en gestion des services de santé</i>
<i>M.O.A.</i>	<i>Maître en orthophonie et audiologie</i>
<i>M.Or.</i>	<i>Maître en orientation</i>
<i>M.Past.</i>	<i>Maître en pastorale</i>
<i>M.Ph.</i>	<i>Maître en philosophie</i>
<i>M.Ps.</i>	<i>Maître en psychologie</i>
<i>M.Pséd.</i>	<i>Maître en psychoéducation</i>
<i>M.Sc.</i>	<i>Maître ès sciences</i>
<i>M.Sc.éd.</i>	<i>Maître en sciences de l'éducation</i>
<i>M.Serv.soc.</i>	<i>Maître en service social</i>
<i>M.Urb.</i>	<i>Maître en urbanisme</i>

– *Docteur :*

<i>D.M.D.</i>	<i>Docteur en médecine dentaire</i>
<i>D.Mus.</i>	<i>Docteur en musique</i>
<i>D.M.V.</i>	<i>Docteur en médecine vétérinaire</i>
<i>D.Ph.</i>	<i>Docteur en philosophie</i>
<i>D.Th.</i>	<i>Docteur en théologie</i>

<i>LL.D.</i>	<i>Docteur en droit</i>
<i>M.D.</i>	<i>Docteur en médecine</i>
<i>O.D.</i>	<i>Docteur en optométrie</i>
<i>Ph.D.</i>	<i>Philosophiae Doctor</i>

Enfin, nous rappelons qu'il est des occasions où la mention de la discipline doit être ajoutée après le titre officiel de *B.A.*, de *M.A.* ou de *Ph.D.* Il y a alors lieu de placer cette mention entre parenthèses, de l'écrire avec une minuscule initiale et, le cas échéant, de l'abréger selon la règle ordinaire.

472 II – Propos sur la féminisation des titres *Bachelier, Licencié, Maître et Docteur*⁽³⁾

La féminisation des titres est un sujet qui demeure encore à l'ordre du jour. Déjà nous avons traité certains aspects de cette question ; aujourd'hui, nous croyons utile de faire le point sur la féminisation des titres universitaires *bachelier, licencié, maître et docteur*.

De soi, la féminisation des mots *bachelier* et *licencié* ne soulève pas de difficulté particulière ; il y a cependant lieu de prendre en compte ces appellations qui ouvrent la série des titres universitaires considérés ici et dont la forme féminine n'est guère attestée dans les documents officiels.

De plus, le rappel des règles de féminisation qui s'y appliquent offrira l'occasion d'indiquer la forme féminine de quelques titres de fonction qu'il n'y a plus lieu d'employer exclusivement au masculin.

Comme chacun des titres universitaires à l'étude appelle des considérations particulières, nous les étudierons un à un.

1. *Bachelier*

Le mot *bachelier* a un féminin régulier : il entre dans la catégorie des noms en *-er*, qui font *-ère* au féminin. Ainsi, le nom féminin *bachelière* prend place à côté de nombreux autres titres de fonction, tels que « *banquière* », « *financière* », « *greffière* », « *huissière* », « *policière* », « *pompière* », etc.

Exemple :

« La première *bachelière* [. . .] obtint le titre de « *bachelier ès arts* » tant on répugnait à employer ce mot au féminin. . . »

(3) Fiche numéro 216.

2. *Licencié*

Le féminin du nom *licencié* est régulier ; on l'obtient « en ajoutant un *e* muet (*e* féminin) à la forme du masculin ». Formé de la même manière que les noms féminins « associée » ou « déléguée », le nom *licenciée* entre dans une série de titres de fonction plus ou moins attestés au féminin, tels que « chargée (de. . .) », « députée », « jurée », etc.

Exemple :

Plusieurs *licenciées* en pédagogie sont des diplômées de l'Institut pédagogique de Montréal.

473

3. *Maître*

Il est périlleux d'aborder la question de la féminisation des noms *maître* et *docteur*.

Les risques courus sont cependant réduits du fait que nous en traitons exclusivement comme titres universitaires, laissant ainsi en veilleuse le problème d'ensemble de la féminisation de ces noms.

Employé comme titre universitaire, le terme *maître* ne se rencontre que dans les formules du type *maître en. . .* (ou *maître ès. . .*), suivies du nom de la discipline dans laquelle le grade est conféré.

Considérant les deux formes féminines disponibles, soit la forme régulière (*maîtresse*) et la forme épïcène (*maître*), nous optons d'emblée pour cette dernière, en vertu de laquelle le nom en question a « la propriété d'avoir un double genre ».

Les raisons fondant un tel choix peuvent être explicitées comme suit :

L'emploi du terme *maître* comme nom des deux genres est attesté en ancien français ; Kr. Nyrop écrit à ce sujet dans sa *Grammaire historique de la langue française* :

« Au moyen âge on trouve *maistre* [. . .] au féminin : Ele estoit [sic] *sa mestre* et sa garde [. . .]. La forme féminine *maître* s'emploie encore dans les parlers provinciaux : *La maître* que [sic] gouverne, comment l'appellent-ils (Romania, VII, 65). »

De plus, par analogie avec d'autres noms en *-e*, on peut considérer le mot *maître* comme épïcène et écrire *une maître ès arts*, comme on écrit (ou comme il serait justifié d'écrire) « une agronome », « une

architecte », « une commissaire », « une diplomate », « une gestionnaire », « une juriste », etc.

Enfin, comme le titre *maître en...* (ou *maître ès...*) est une formule fixée depuis longtemps, on peut la considérer comme un syntagme figé et l'appliquer, sans changement, au genre masculin et au genre féminin.

4. Docteur

474

Fidèle à notre propos de considérer les mots à l'étude en tant qu'ils désignent des titres universitaires, nous traitons ici du terme *docteur* employé exclusivement comme appellation d'une personne titulaire d'un doctorat dans une discipline donnée ; nous laissons donc de côté la question de la féminisation du terme *docteur* entendu au sens de « médecin ».

Dans le cas qui fait l'objet de notre étude, le mot *docteur* est toujours suivi d'un joncteur (*en* ou *ès*) et d'un déterminant. Dès lors, il est possible de considérer qu'il s'insère dans un syntagme en quelque sorte figé : *docteur en...* (ou *docteur ès...*).

Selon cette optique, il paraît justifié de ranger le titre universitaire *docteur* au nombre des termes épïcènes et de l'employer comme tel au féminin : *une docteur ès lettres*, *une docteur en biologie*, etc.

Force nous est cependant de constater que si une telle conclusion semble consacrer une parfaite symétrie des formes de féminisation des titres universitaires *maître* et *docteur*, elle laisse cependant place à des dissemblances.

En effet, trois raisons justifient l'adoption de la forme épïcène *maître* ; un seul motif entre en ligne de compte dans le cas du titre *docteur*, soit son assimilation à un syntagme figé.

Par ailleurs, la finale *-e* du terme *maître* correspond à la marque usuelle du féminin en français, ce qui n'est pas le cas de la finale *-eur* du terme *docteur*.

En outre, dans le cas du titre *maître*, aucune autre forme de féminisation n'aurait paru souhaitable, alors que plus d'une autre forme est disponible pour féminiser le titre *docteur*, notamment *doctoresse* et *docteure*.

Au sujet de ces autres hypothèses de féminisation, il faut mentionner que la forme *docteure* pourrait également être jugée acceptable comme féminin du titre universitaire *docteur*.

Conclusion

Nos propos au sujet de la féminisation des titres universitaires *bachelier, licencié, maître et docteur* nous ont permis d'indiquer ou de suggérer une forme féminine appropriée à chacun de ces titres, soit :

- *bachelière, licenciée, maître en ou ès, docteur (ou docteure) en ou ès.*

475

Ils nous ont en outre fourni l'occasion de rappeler les divers moyens qui s'offrent pour féminiser les titres, soit :

- le recours à la forme féminine généralement usitée : *bachelière* ;
- l'usage d'une forme féminine qui respecte la morphologie française : *licenciée* ;
- l'emploi d'un terme épïcène marqué par un déterminant féminin : *une maître en ou ès, une docteur en ou ès* ;
- la création d'une forme féminine irrégulière, dans le cas où ce moyen paraît offrir une solution jugée plus satisfaisante : *docteure en ou ès.*

Le portefeuille d'assurances, un nouveau journal d'assurance.

Nous venons de recevoir le troisième numéro d'une nouvelle feuille mensuelle intitulée «*Le portefeuille d'assurances* ». Les articles que nous avons sous les yeux nous intéressent à tel point que nous tenons à signaler au lecteur cette feuille nouvelle. Si elle est intéressante, ce n'est pas par le nombre de pages, mais par les articles qu'elle contient. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ce domaine où toutes les concurrences sont permises, pourvu qu'elles se manifestent de cette manière.

Le numéro en question est consacré au projet de Loi 75. Avec lui, nous nous trouvons donc en pleine actualité.